Envoyé en préfecture le 13/05/2026
Reçu en préfecture le 13/05/2026
Publié le
ID : 035-213503337-20260504-DCM_37_2026-DE

COMMUNE de LE THEIL DE BRETAGNE Département : Ille et Vilaine Arrondissement : Fougères - Vitré Canton : La Guerche de Bretagne	**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2026**
Date de convocation : Le 28 avril 2026. Date de d'affichage : Le 28 avril 2026.	L'an deux mille vingt-six, le quatre mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Theil de Bretagne, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances (à la Mairie, salle du Conseil Municipal) sous la présidence de Madame Graziella VALLÉE, Maire.
Nombre de conseillers En exercice : 19 Présents : 19 Votants : 19	Présents : Graziella VALLÉE, Christophe LECOMTE, Muriel HÉLARY, Yoann CADO, Pascaline MARION, Marc SORIN, Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Annie JAN, Vivian REQUET, Alain RUSSEIL, Laurence POINSIGNON, Fabien HOUGET, Emilie LOUVEL, Mathieu AIRAULT, Romane VAILLANT, Éric GENDREAU, Christian ROCHETTE, Gwenaëlle GAUCHET. Excusés : néant Absents : néant Les conseillers excusés avaient délégué leur mandat à : néant Yoann CADO, a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.
Délibération N° 37/2026	

OBJET : Création de comités consultatifs

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2143-2 qui prévoit que le Conseil Municipal peut créer des comités consultatifs sur tout problème d'intérêt communal. Ces comités comprennent des personnes qui peuvent ne pas appartenir au conseil. Sur proposition du Maire il en fixe la composition pour une durée qui ne peut excéder celle du mandat municipal en cours. Chaque comité est présidé par un membre du conseil municipal, désigné par le Maire.
Vu le règlement intérieur du conseil municipal,
Considérant qu'il est souhaitable de promouvoir la participation publique sur les projets liés à la communication et aux liens intergénérationnels ainsi qu'au cadre de vie dans la commune,
Après en avoir délibéré, par un vote à main levé, le Conseil Municipal du Theil de Bretagne décide, à l'unanimité, d'instituer deux comités consultatifs et désigne pour membres les personnes suivantes :

Comité consultatif COMMUNICATION et LIENS INTERGENERATIONNELS présidé par Pascaline MARION. Membres élus : Catherine LEFEVRE, Laurence POINSIGNON, Éric GENDREAU, Gwenaëlle GAUCHET. Membres extérieurs : Hélène THOMAS (7 La Péritière), Isabelle Louyer (2 Impasse de la Fontaine), Geneviève FERRÉ (39 Barbret), Fabienne GATEL (6 Boulevard de la Gare).

Comité consultatif CADRE DE VIE présidé par Marc SORIN. Membres élus : Catherine LEFEVRE, Éric PELTIER, Vivian REQUET, Laurence POINSIGNON, Christian ROCHETTE.
Membres extérieurs : Christèle THOMAS (7 La Péritière), Geneviève FERRÉ (39 Barbret), Antoine DESILLES (2 rue des Lilas).

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire,
Graziella VALLÉE

MAIRIE DE LE THEIL DE BRETAGNE * 35240 *

Le Secrétaire de séance,
Yoann CADO